

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par
Mme Poussier-Winsback, M. Bouyx, M. Benoit, Mme Violland et M. Fait

ARTICLE 66**Mission « Cohésion des territoires »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
